

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC7

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	900 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	900 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Revalorisation inconditionnelle (<i>ligne nouvelle</i>)	900 000 000	0
TOTAUX	900 000 000	900 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de ne pas conditionner l'augmentation des salaires à des tâches supplémentaires mais de faire profiter à tous les enseignants de la part de l'enveloppe prévue à cet effet, même si celle-ci est réduite. Une enveloppe de 900 millions d'euros est affectée à une part facultative de l'augmentation des salaires, le « pacte » enseignant.

Le pouvoir d'achat des enseignants s'est considérablement érodé depuis les années 1980 et il continue de le faire. Le rattrapage des salaires doit se faire sans condition, sans alourdir une charge de travail qui est déjà conséquente. Les enseignants travaillent déjà en moyenne 43 heures par semaine. Nous proposons donc de consacrer 900 millions d'euros à une augmentation de rémunération pour tous. Cette répartition de l'enveloppe permettra une augmentation de 8,9 % en moyenne pour l'ensemble des enseignants en classe normale. En ce sens, l'inflation à hauteur de 4,9 % sera couverte et le rattrapage d'une partie du dégel pourra être mise en place. Pour les 73 % de professeurs en classe normale, cette répartition de l'enveloppe augmenterait leur rémunération nette d'en moyenne 219,17 €.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 de l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 900 millions en autorisations d'engagement et 900 millions en crédits de

paiement vers un nouveau programme « Revalorisation inconditionnelle ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.